



PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 10

Nombre de conseillers
absents : 5

Etaient présents :

Mme Karin LEIPP, Mme Christine KELLER, M. Tony MOUTAUX,
Mme Corinne RAULT, M. Bruno PRESTA, M. Christian HEYWANG ;
M. Malik BOUALALA, Mme Valérie IANTZEN
Mme Sarah BOUCHAREB,

Etaient absents :

M. Marc ECKLY, M. Pascal NOE, M. François BEINER,
M. Baptiste DELHELLE, M. Francis MEQUIGNON,

Assiste : Mme Céline HUBER

Monsieur Marc ECKLY, absent excusé, donne procuration à Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Monsieur Pascal NOE, absent excusé, donne procuration à Madame Karin LEIPP.

Monsieur François BEINER, absent excusé, donne procuration à Monsieur Tony MOUTAUX.

Monsieur Baptiste DELHELLE, absent excusé, donne procuration à Madame Corinne RAULT.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent le tiers des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 2021/ 35 **Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2021**
- 2021/ 36 **Maintien ou suppression d'un poste d'adjoint au Maire**
- 2021/ 37 **Election d'un nouvel adjoint au Maire**
- 2021/ 38 **Indemnités des élus locaux**
- 2021/ 39 **Acquisition de terrain (section 19 parcelle 43)**
- 2021/ 40 **Eclairage public rue d'Obernai**
- 2021/ 41 **Travaux de génie civil d'Orange : rue Principale et rue du Vignoble**
- 2021/ 42 **Refacturation des frais liés à la chasse communale**
- 2021/ 43 **Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la CCPB et des communes membres pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**
- 2021/ 44 **Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service Intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin**
- 2021/ 45 **Divers et communications**

2021 / 35

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 JUILLET 2021

Le procès-verbal du 12 juillet 2021 n'appelant pas de remarques particulières, il est approuvé à l'unanimité.

2021 / 36

MAINTIEN OU SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu, par mail du 13 septembre 2021, la notification de l'acceptation de la démission du 1^{er} Adjoint Marc ECKLY.

Il incombe ainsi au Conseil de se prononcer sur le maintien ou non du poste d'adjoint vacant et, en cas de maintien, d'élire un nouvel adjoint.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire

DECIDE de maintenir le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission de Monsieur ECKLY

DIT que le nouvel adjoint qui sera élu occupera le dernier rang, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 37

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Sous la Présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du 3^e Adjoint.

Aux termes de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7, au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Christian HEYWANG propose sa candidature au poste de 3e Adjoint.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

| | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| - Nombre de votants : | 14 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : | 2 |
| - Nombre de suffrages blancs (art. L. 665 du Code Electoral) : | 2 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 10 |
| - Majorité absolue : | 6 |

| Nom et prénom des candidats | Nombre de suffrages obtenus |
|-----------------------------|-----------------------------|
| HEYWANG Christian | 9 |
| MOUTAUX Tony | 1 |

Monsieur Christian HEYWANG a été proclamé 3^e Adjoint et a été immédiatement installé.

2021 / 38

INDEMNITES DES ELUS LOCAUX

Par délibération séance tenante n° 2021/37, le Conseil Municipal a élu un nouvel Adjoint au Maire en remplacement de Monsieur ECKLY.

Ainsi, l'enveloppe globale des indemnités des élus reste inchangée.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et aux conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la Commune de Bourghem compte 654 habitants au 1^{er} janvier 2021

Après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les indemnités des Adjoints et du conseiller délégué :

| Fonction | Taux (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) |
|-------------------------|---|
| 1 ^{er} Adjoint | 9,4 % |
| 2 ^e Adjoint | 9,4 % |
| 3 ^e Adjoint | 9,4 % |
| Conseiller délégué | 3,9 % |

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT QUE les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

ARRÊTE le tableau des indemnités figurant en annexe de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2021 / 38
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

Article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Population : 654 habitants au 1^{er} janvier 2021

Enveloppe globale :

| Fonction | Taux (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) |
|-------------------------|---|
| Maire | 40,3 % |
| 1 ^{er} Adjoint | 10,7 % |
| 2 ^e Adjoint | 10,7 % |
| 3 ^e Adjoint | 10,7 % |
| Total | 72,4 % |

Indemnités allouées :

| Fonction | Taux (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) |
|-------------------------|---|
| Maire | 40,3 % |
| 1 ^{er} Adjoint | 9,4 % |
| 2 ^e Adjoint | 9,4 % |
| 3 ^e Adjoint | 9,4 % |
| Conseiller délégué | 3,9 % |
| Total | 72,4 % |

2021 / 39

ACQUISITION DE TERRAIN (SECTION 19 PARCELLE 43)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à une régularisation parcellaire entre la Kistrott et la Route Départementale 1422.

Les propriétaires ont donné leur accord pour céder la parcelle à la commune à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section 19 numéro 43 d'une contenance cadastrale de 218 m² appartenant à Madame Marie-Louise GERST, décédée, dont ont hérité ses enfants Madame Eliane SCHOFER et Monsieur Bernard BURGERT,

FIXE le prix d'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique,

DIT que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune,

DIT que l'acte authentique sera reçu en la forme d'acte administratif devant Monsieur Jacques CORNEC, Maire de la Commune de Bourgheim,

DESIGNE Madame LEIPP Karin, adjointe, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 40

ECLAIRAGE PUBLIC RUE D'OBERNAI

Le Maire explique que ces travaux concernent l'extension du réseau d'éclairage public entre la rue d'Obernai et l'entrée du nouveau lotissement. Il convient de les faire en amont afin d'éviter d'avoir à rouvrir des chaussées qui viennent d'être faites.

La Société SOBECA a fourni un devis pour des travaux de terrassement avec remise en état des espaces verts, la fourniture de gaine TPC, la pose de massif en béton pour borne d'éclairage et la fourniture de câble cuivre nu. Ce devis s'élève à 4.617 euros HT (5.540,40 euros TTC).

Le Conseil Municipal
Après délibération

DECIDE de réaliser les travaux d'extension du réseau d'éclairage public de la rue d'Obernai vers le nouveau lotissement

VALIDE le devis de l'entreprise SOBECA pour un montant total de 4.617 euros HT (5.540,40 euros TTC)

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 41

TRAVAUX DE GENIE CIVIL D'ORANGE : RUE PRINCIPALE ET RUE DU VIGNOBLE

Dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la rue du Vignoble et la rue Principale, Orange a transmis à la Commune un chiffrage estimatif de l'opération comprenant des frais d'ingénierie génie-civil, des études et travaux de câblage.

Ces devis estimatifs s'élèvent à 4542 euros pour la rue du Vignoble et à 4005 euros pour la rue Principale.

Le SDEA entamera prochainement des travaux d'assainissement dans la rue Principale nécessitant l'ouverture de la chaussée.

Il paraît judicieux d'en profiter pour refaire les trottoirs et de procéder à l'enfouissement des lignes téléphoniques.

Quant à la rue du Vignoble, l'enfouissement sera réalisé lors de l'aménagement de la rue.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

VALIDE les devis estimatifs d'Orange pour la mise en souterrain du réseau téléphonique s'élevant à 4542 euros pour la rue du Vignoble et à 4005 euros pour la rue Principale

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 42

REFACTURATION DES FRAIS LIES A LA CHASSE COMMUNALE

Le Maire explique à l'Assemblée que la gestion de la location de la chasse communale représente un travail considérable et de plus en plus contraignant.

Depuis 2021, la trésorerie demande aux communes de fournir des fichiers informatiques comportant les RIB des propriétaires situés dans le périmètre de chasse. Le versement de la chasse est ainsi automatisé et les propriétaires n'ont plus à se rendre en Trésorerie pour retirer les sommes qui leur reviennent.

La société MSV Ingénierie propose de nous fournir un logiciel de gestion de la chasse moyennant un coût annuel de 200 euros.

Ce coût n'incomberait pas à la commune, mais serait déduit du montant réparti entre les propriétaires.

Le Conseil Municipal,

Considérant que, conformément à la consultation effectuée par la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance)

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent l'acquisition d'un logiciel

Après délibération,

DECIDE de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2024 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 200 euros, via la Trésorerie de Sélestat, pour le déduire du montant du produit à répartir, après déduction de la part revenant à la commune et des parts percepteur et secrétaire sur les recettes et dépenses.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 43

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCPB ET DES COMMUNES MEMBRES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE ET LA SUPERVISION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

La Communauté de Communes et des communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, qui fera l'objet de la conclusion d'une convention constitutive du groupement selon les conditions suivantes :

- ↳ La CCPB sera coordonnateur du groupement et chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire
- ↳ La CCPB signera le marché et le notifiera
- ↳ L'exécution (technique, administrative et financière) du marché relèvera, en revanche, de chaque membre du groupement à titre individuel

Le Conseil Municipal

Considérant l'absence de chiffrage précis quant au coût de cette équipement

Après délibération

DECIDE de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

2021 / 44

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier les absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 45

DIVERS ET COMMUNICATIONS

* Le SDEA effectue actuellement, dans la rue d'Obernai, des travaux d'assainissement et eau potable pour le nouveau lotissement.

* Les rapports annuels du SDEA, du SMES et de l'AGF sont téléchargeables sur le site Internet de la Commune

* Le SDEA commencera en octobre des travaux d'assainissement dans la rue Principale. Cette rue sera barrée durant toute la durée des travaux (de mi-octobre à fin décembre).

Monsieur Christian HEYWANG propose de mettre à la disposition des riverains de cette rue de stationner leurs véhicules sur l'ancien terrain d'évolution afin d'éviter le stationnement sauvage. Une note d'information leur sera déposée dans la boîte aux lettres.

En raison des travaux, le bus de desserte de l'école empruntera la rue Edgar Heywang et la rue de Benfeld. L'arrêt sera situé à hauteur des n° 2 et 4 rue de Benfeld. Le stationnement y sera interdit pendant les horaires de desserte. Une ouverture sera créée dans le mur séparant l'école et la propriété de Monsieur GOEPP Jean-Claude et un cheminement matérialisé entre l'arrêt de la rue de Benfeld et l'école.

* Le conseil d'école se réunira le 14 octobre 2021.

* Le Maire informe que le terrain de Monsieur GOEPP ne sera plus acheté par la Commune, mais par la Communauté de Communes, par le biais de l'EPF.

* Suite à l'obtention du prix d'encouragement au concours de fleurissement 2021, l'ADT viendra donner des conseils gratuits, le 28 septembre, à nos agents municipaux chargés du fleurissement.

* La Commune a dressé son palmarès des lauréats du fleurissement communal. Dix personnes seront récompensées d'un bon d'achat, toutes catégories confondues, sans classement à l'intérieur de chaque catégorie.

* Madame Karin LEIPP informe que l'Auberge « A l'Ancienne Grange » du Hohwald a sollicité la Commune pour une autorisation de droit de place pour l'installation d'un food-truck, à raison d'une fois par semaine tous les 15 jours, à compter de novembre 2021. Les cordons bleus sont leur spécialité.

Compte-tenu des commerces ambulants qui desservent déjà la commune, la date du jeudi leur a été proposée.

* Le dépôt de pain est actuellement fermé. La gérante recherche un repreneur. Elle aurait deux candidats. La Commune souhaite les rencontrer pour une présentation de leurs projets.

* Madame Sarah BOUCHARÉB s'interroge sur la place de parking qui a été matérialisée devant l'entrée du n° 4 petite rue de la Kirneck. Le Maire informe que le marquage sera recouvert de peinture noire.

* Monsieur Tony MOUTAUX se fait le porte-parole de Monsieur François BEINER pour demander que les dates des réunions du Conseil Municipal leur soient communiquées un peu plus à l'avance.

* La question de la fibre optique sera évoquée lors d'une réunion entre la CEA, Orange et la CCPB fixée au 05 octobre. Les travaux sont en stand-by en raison d'un problème de redevance d'occupation du domaine public de la CEA et d'utilisation des fourreaux.

* EDF souhaite connaître le nom des rues du nouveau lotissement. Le Maire invite les Conseillers à réfléchir à la question afin de procéder à la délibération lors de la prochaine réunion du Conseil.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 08.

Procès-verbal certifié conforme

Le Maire,
Jacques CORNEC